

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1704

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Mise en oeuvre du schéma stratégique des parcs-relais (P+R) du territoire métropolitain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1704**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Mise en oeuvre du schéma stratégique des parcs-relais (P+R) du territoire métropolitain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

L'opération Aménagements P+R des gares TER (opération n° 9351) fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Le système des parcs-relais (P+R) de la Métropole de Lyon atteint aujourd'hui ses limites : 22 P+R saturés, 1 800 véhicules garés en dehors des P+R générant des conflits d'usages, absence de cohérence entre les P+R gares TER et P+R SYTRAL, etc. La politique P+R relevant de plusieurs acteurs (Métropole, SYTRAL Mobilités, Région Auvergne-Rhône-Alpes -AuRA-, Société nationale des chemins de fer français -SNCF-) s'est construite sans vision d'ensemble, en fonction des opportunités foncières et du développement du réseau de transports en commun (TC).

Pourtant, le P+R reste un maillon essentiel de la chaîne de mobilité TC permettant aux habitants des territoires périphériques, mal desservis par les TC, de rejoindre facilement le centre de l'agglomération sans utiliser la voiture de bout en bout. La politique P+R est au centre des enjeux d'acceptabilité sociale des politiques publiques de restriction de la voiture en centre-ville. Demain, la zone à faibles émissions (ZFE) et les contraintes de stationnement dans le centre de l'agglomération vont probablement générer un fort report d'automobilistes sur le réseau TC structurant.

La décision de transférer l'exploitation des P+R des gares TER et du réseau SYTRAL à un opérateur public unique (Société publique lyonnaise des mobilités -SPLM-) dès janvier 2024 constitue une étape vers une convergence opérationnelle des P+R impliquant la construction d'une vision et d'une stratégie commune dans un calendrier contraint.

II - Le schéma stratégique des parcs-relais (P+R)

Pour répondre à ces enjeux, la Métropole pilote un schéma stratégique des P+R, démarche multi-partenaire associant SYTRAL Mobilités, la Région AuRA et la SNCF. Le diagnostic prend en compte :

- 18 P+R reliés au réseau TCL pour environ 7 600 places. Sous maîtrise d'ouvrage SYTRAL Mobilités, ces P+R sont réservés aux utilisateurs des TC et disposent déjà d'un contrôle d'accès. Plusieurs d'entre eux sont saturés et génèrent d'importants débords sur les voiries attenantes (gare de Vénissieux, Oullins la Saulaie, Carré de Soie, etc.),

- 27 P+R reliés au réseau TER pour environ 3 800 places. Ces P+R sont sous maîtrise d'ouvrage Métropole, mais ne bénéficient d'aucun système de contrôle d'accès. Ils sont donc occupés par des habitants ou des salariés des alentours, sur 20 % des places. Ce conflit d'usage empêche les usagers du TER de se rabattre facilement en voiture sur les parkings saturés, alors qu'un quart des usagers du TER viennent à la gare en voiture.

Selon des projections à horizon 2030 fondées sur une augmentation de la fréquentation des TC (en lien avec l'amélioration de l'offre TC mais aussi les changements de comportement des usagers), la saturation des P+R va augmenter et le nombre de véhicules en débord passera à 2 400 véhicules en 2030 (+ 600 véhicules par rapport à aujourd'hui). Cette inadéquation entre l'offre et une demande grandissante pose la question de potentielles extensions et créations de stationnement voitures en intermodalité pour répondre aux futurs besoins dans les secteurs sous pression, à condition que la régulation des accès aux P+R incite les usagers qui le peuvent à choisir un autre mode de rabattement.

Afin de maîtriser les débords mais aussi d'optimiser l'usage des P+R, les mesures suivantes ont été validées en comité de pilotage du 24 février 2023 :

- harmoniser la gestion des P+R SYTRAL et TER et installer une gestion par contrôle d'accès sur les P+R des gares TER pour les réserver aux usagers TC (10 P+R TER concernés),

- pour éviter les débords importants : lancer des études d'agrandissement de certains P+R (Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Grigny, etc.) et d'opportunité de création de nouveaux P+R en lien avec le développement du réseau TC structurant (bus à haut niveau de service -BHNS- Trévoux-Lyon, tramway express de l'ouest lyonnais -TEOL-, etc.),

- pour optimiser les parkings : définir des règles de priorisation des usagers pour réduire la saturation des P+R les plus sollicités,

- pour simplifier les usages : étudier l'interopérabilité billettique *via* un groupe de travail Région AuRA/SYTRAL/Métropole et l'ouverture des P+R à d'autres usagers (résidents la nuit, événementiels, etc.),

- mettre en place sous le pilotage de SYTRAL Mobilités et en collaboration avec le Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT-AML), un dialogue avec les territoires voisins pour anticiper les effets des mesures de gestion sur la fréquentation de leurs P+R.

III - Plan d'actions des P+R

1° - Extension de certains P+R

Le schéma stratégique a mis en avant le besoin d'extension des capacités automobiles de certains P+R TER qui nécessitera l'acquisition de terrains SNCF et des aménagements par la Métropole (Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Grigny, Quincieux, Crépieux-la-Pape, par exemple).

2° - Mise en œuvre du contrôle d'accès sur les P+R TER

La Métropole a la compétence parcs et aires de stationnement sur son territoire et notamment la gestion des parcs-relais. Aujourd'hui, les P+R TER sont ouverts à tous, mais la Métropole a pour objectif de faciliter le rabattement des usagers du TER en limitant l'accès aux parkings aux seuls usagers du P+R par un système de contrôle d'accès et d'information en temps réel du nombre de places disponibles.

La Métropole confiera au 1^{er} janvier 2024 la gestion de 10 parkings à la SPLM qui sera en charge d'aménager et d'exploiter le système de contrôle d'accès. Les aménagements de voirie alentours (accès, carrefours, etc.) resteront à la charge de la Métropole.

3° - Expérimentation de solutions de priorisation des usagers

Pour accompagner la hausse attendue de fréquentation des TC et donc des P+R, il est nécessaire de diminuer la part modale de la voiture pour les trajets de rabattement vers les pôles d'échange multimodal (PEM). Pour cela, la Métropole souhaite appliquer, sur les P+R TER les plus saturés, un parcours client permettant de prioriser certains usagers : personnes à mobilité réduite (PMR), covoitureurs et usagers habitant au-delà d'une certaine distance.

IV - Gouvernance

Les principes de mise en exploitation des P+R TER et de cohérence entre P+R TER et P+R SYTRAL imposent un travail multi-partenarial.

Afin de coordonner le déploiement de l'installation du contrôle d'accès et des expérimentations de priorisation, différentes instances seront mises en place afin d'assurer la mise en œuvre concertée et le suivi des actions :

- un comité de suivi annuel sera organisé avec SYTRAL Mobilités, la Région AuRA, le SMT-AML et la SNCF,
- des instances techniques régulières permettront de travailler sur les questions plus opérationnelles.

V - Plan de financement

Pour l'ensemble des actions d'acquisition foncière, d'études de faisabilité et d'aménagements, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 2 982 400 € TTC en dépenses est donc sollicitée, pour un démarrage du programme d'actions et des premiers investissements à compter de cette année 2023.

En parallèle, le contrat de concession concernant les parcs et aires de stationnement que la Métropole confie à la SPLM intègre une série d'investissements nécessaires à ce programme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les mesures du schéma stratégique des parcs-relais (P+R) du territoire métropolitain,
- b) - la mise en œuvre du plan d'actions des P+R sur le territoire de la Métropole, dont l'expérimentation du principe de priorisation des usagers sur un P+R des gares TER.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement pour un montant de 2 982 400 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 80 000 € en 2023,
- 1 554 500 € en 2024,
- 847 900 € en 2025,
- 500 000 € en 2026,

sur l'opération n° 0P10O9351.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 025 000 € en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 42 600 € à partir de l'autorisation de programme études.

4° - **Le montant à payer** sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitres 20, 21 et 23 pour un montant de 2 982 400 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-305116-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
